

votre correspondant :

Délégation Finistère Sud
71, avenue Jacques Le Viol
29000 QUIMPER
02 98 95 96 33
finistere@eau-et-rivieres.org

AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA PISCICULTURE BIO DE LANGOLEN

Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 11 décembre 2018) et de la défense des utilisateurs d'eau (agrément préfectoral renouvelé le 29 mars 2013). Ces activités sont menées sur le bassin versant de l'Odet depuis 1970.

Eau & Rivières de Bretagne a examiné le dossier présenté par la SARL Pisciculture Bio de Langolen en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter sa production de 100 à 700 tonnes par an sur son site de Pont ar Stang en Langolen et ressort les éléments suivants.

✓ **L'Odet, rivière stratégique**

L'Odet est depuis de nombreuses années au cœur des préoccupations des militants d'Eau & Rivières de Bretagne. La rivière fait l'objet depuis le début des années 90 de programmes publics de restauration coûteux (entretien du cours d'eau et des affluents, par les bénévoles des AAPPMA et d'Eau et Rivières, par le Sivalodet, dont enlèvement des embâcles, renforcement des berges contre l'érosion par créations de fascines et par la plantation des rives pour limiter l'érosion, aménagement des obstacles à la migration, résorption d'anciennes décharges, etc. L'effacement récent des barrages du Moulin de St Denis à Quimper et de celui de Coat Piriou à Lestonan, commune d'Ergué-Gabéric rend désormais la rivière accessible aux poissons migrateurs. Le seul point bloquant plus en amont en période de basses eaux est désormaisle barrage de la prise d'eau de la pisciculture de Langolen. A ce titre, il apparaît que dans le dossier présenté ici qu'il n'est peu ou pas porté à la connaissance du public les données environnementales chiffrées sur les milieux aquatiques : espèces faunistiques et floristiques, inventaires piscicoles, Natura 2000, état des lieux SAGE.

✓ **Sur la forme du dossier présenté**

L'association fait tout d'abord observer que le fait de présenter ce projet sous la dénomination « Pisciculture Bio de Langolen » est de nature à brouiller l'analyse par le public. En effet, l'exploitant profitera ici du regard bienveillant du public envers un mode de production qui n'est pas celui qui est présenté dans le dossier et pour cause puisque son cahier des charges le limite à une production annuelle de 100 tonnes, soit la production actuelle de cette pisciculture.

D'autre part, la présentation du dossier est quant à elle complexe et souffre d'un certain nombre de lacunes qui ne facilitent pas sa lisibilité et son appropriation par le public : fonctionnement actuel de la pisciculture, qualité de l'eau sur l'Odet prise à la station de mesure de l'Odet à Quimper (Base OSUR de l'Agence de l'eau, point 04182000), soit environ 15 kms en aval de la pisciculture de Langolen par exemple.

On notera également que l'avis délibéré adopté le 7 décembre 2018 par la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne est pour le moins critique et que les observations qui y sont faites n'ont pas reçu de réponse depuis.

• **Siège social**

Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 Belle-Isle-en-Terre
Tél : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

✓ Sur le système de production projeté

Il est indiqué qu'il sera possible de distribuer jusqu'à 2 tonnes d'aliment par jour sans impact environnemental grâce à un système de recirculation. S'il est en permanence question d'aliment distribué, on peine à connaître la quantité de poisson réellement présent compte tenu de la rotation permettant la production de très grosses truites ou de truites portions. S'agissant de l'alimentation des poissons, autorisons nous l'évocation de l'impact de la pêche miniotière sur la biodiversité des océans et le fait que 90% des espèces ciblées pour être réduites en farines telles qu'elles sont utilisées ici sont comestibles par l'homme. Peut-on poursuivre le pillage des océans à des fins de production aquacole ?

Notons que le procédé ne serait utilisé que d'avril à novembre et devrait également être ajusté de juillet à octobre, période pendant laquelle les quantités d'aliment devront être réduites afin de respecter les flux de PO_4^{3-} , les plus contraignants en recirculation. Au delà du fait que la méthodologie de calcul manque de clarté et qu'on ne trouve pas de méthode de traçabilité des quantités distribuées, Eau & Rivières de Bretagne ne peut que s'étonner que la gestion en cas de dysfonctionnement ne soit à aucun moment évoquée dans le dossier. L'association, qui a pu observer le manque d'entretien et le risque « accidentel » sur un certain nombre d'installations d'élevage et ses conséquences sur la rivière, s'interroge sur l'impact sur la rivière en cas de dysfonctionnement du système de recirculation, notamment sur le paramètre NH_4^+ . Précisons qu'il s'agit d'un système novateur puisque seuls 3 élevages l'utilisent actuellement en salmoniculture en France.

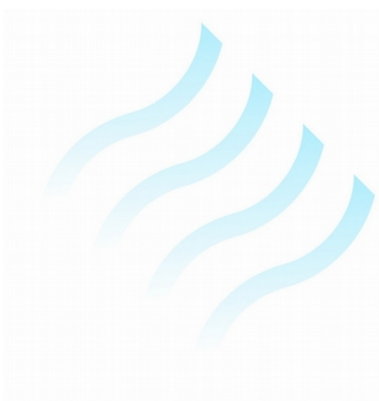
Le fonctionnement en circuit ouvert partiel en période de hautes eaux (de novembre à avril) est supposé sans impact notable même si on n'en trouve pas de justification à l'exception d'un tableau de quantité d'aliment distribuée. Or, en hautes eaux, la pisciculture engendrera une augmentation des flux de 5 à 7 fois par rapport à la situation actuelle. Le changement climatique et l'hypothèse d'hivers secs entraînant la diminution de la capacité du milieu à accepter les rejets n'est absolument pas abordée dans le dossier.

Le site se trouvant en zone inondable, l'aléa accidentel est bien réel et aurait dû être anticipé et présenté tant dans le fonctionnement de la recirculation que dans le stockage des différents produits d'entretien et de traitement des poissons. S'ils sont abordés dans l'étude de danger (pages 7 et suivantes), il semble extrêmement minimisé puisque le fait que la pisciculture ait été fortement impactée par la crue de 2000 n'apparaît même pas dans le dossier.

✓ Sur la qualité de l'eau

Selon les analyses de l'autocontrôle évoquées en page 37 de l'étude d'impact, la pisciculture actuelle impacte déjà la qualité de l'eau dans l'Odet. Si les valeurs moyennes sont conformes aux limites de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2008 ou de l'objectif de Bon état de la Directive cadre sur l'eau (DCE) pour les paramètres MES, NH_4^+ , NO_2^- , PO_4^{3-} et NO_3^- , « les dépassements sont plus conséquents au regard de l'objectif de Très Bon état de la DCE ou celui du SAGE de l'Odet, avec des concentrations moyennes pouvant légèrement dépasser les valeurs limites pour les paramètres NH_4^+ , NO_2^- , PO_4^{3-} et NO_3^- , puis avec des concentrations maximales pouvant dépasser ces valeurs limites de manière plus significative. »

Les 3 analyses ponctuelles – et incomplètes – réalisées en 2018 par le porteur de projet mettent en évidence une augmentation de l'ammonium (NH_4^+), du carbone organique dissous (COD) en aval de la pisciculture. Les objectifs du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Odet sont d'ailleurs inférieurs aux résultats mesurés. L'analyse des peuplements invertébrés révèle également, même s'ils sont relativement proches et conformes à la communauté attendue, une augmentation des effectifs de formes consommatrices de dépôts ou filtreuses de particules fines en aval, témoin d'un apport de matière organique directement lié à la pisciculture.



Le pétitionnaire évoque un état physico-chimique de l'Odet à Quimper bon sur la période 2013-2017. Effectivement, c'est le cas actuellement au regard de la Directive cadre sur l'eau et des objectifs du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mais un risque de déclassement est réel si la pression venait à s'accroître. Ainsi, l'étude d'impact évoque dans ses pages 92 à 94 le potentiel dépassement des objectifs du SAGE sur les paramètres nitrite (NO_2^-), nitrates (NO_3^-) et phosphate (PO_4^{3-}), et ce malgré les remarques inappropriées sur le caractère jugé « *très ambitieux du SAGE* ». Ce constat est d'ailleurs renouvelé en page 108, même s'il apparaît minimisé par le fait que les dépassements apparaîtraient dans des années de sécheresse, dont on sait qu'elles sont malheureusement amenées à se renouveler.

Il en ressort, malgré la mise en place d'un système de recirculation, l'augmentation de production est de nature à avoir une incidence sur la qualité de l'eau de l'Odet, ne permettant pas le respect des objectifs du SAGE et entraînant d'éventuelles privations d'usages : activités nautiques sur l'Odet et à l'exutoire, baignade, conchyliculture.

Cette dégradation de la qualité de l'eau de l'Odet pourrait par ailleurs ne pas y être cantonnée. En effet, l'ancienne carrière de Kerrous sur la commune d'Ergué Gabéric est appelée à devenir une réserve destinée à stocker de l'eau pompée dans l'Odet pour soutenir l'étiage du Steir. Cette eau potentiellement dégradée risquerait, en cascade, de dégrader également l'eau du Steir.

✓ **Débit cours d'eau**

L'étude hydrologique se base sur les débits observés 15 kms en aval à Tréodet (Ergué-Gabéric), en effectuant un rapport de taille de bassin versant (108 km^2 à Langolen, 205 km^2 à Ergué-Gabéric, soit un rapport de 0,53). Dans ce calcul, rien ne laisse penser que la contribution importante du ruisseau du Langelin ait été évaluée à sa juste valeur, ce qui laisse donc planer le doute sur le respect du débit réservé.

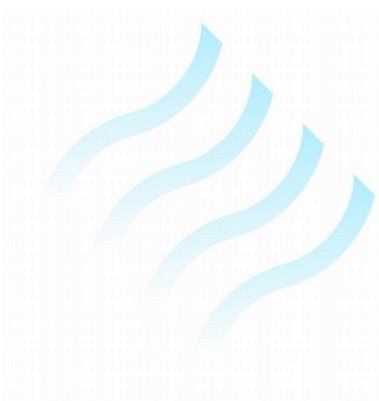
Par ailleurs, la prise en considération des effets du changement climatique nous semble largement sous-estimée tant sur le débit du cours d'eau que sur l'anticipation des capacités épuratoires de la rivière, qui doivent nous conduire à réévaluer, à la lumière d'éléments nouveaux, les rejets considérés comme acceptables.

✓ **Faune du cours d'eau**

L'Odet est une rivière de 1ère catégorie piscicole, avec des espèces emblématiques comme notamment le saumon, la truite fario, la truite de mer, l'anguille, la lamproie marine, et l'alose. Les inventaires piscicoles réalisés chaque année (indices d'abondance juvéniles de saumons, et truites) traduisent un bon à très bon peuplement piscicole favorable à une pêche récréative de qualité, et qui au-delà des pêcheurs locaux attire de nombreux touristes. Suite à l'expertise menée en mai 2018, la continuité piscicole au niveau de la pisciculture est altérée à la montaison par la présence de l'ouvrage de répartition (en particulier pour les espèces non sauteuses) et à la dévalaison puisqu'aucun dispositif n'est prévu (lames d'eau insuffisante et chute sur surface bétonnée). Le projet prévoit des aménagements qui ne sont pas détaillés dans le dossier ce qui ne permet de les apprécier correctement, en particulier en dévalaison.

Le risque de transmission de maladies par la pisciculture de Langolen est dit être limité par la mise en place d'une prophylaxie adaptée et du système recirculé. Qu'en est-il en cas de dysfonctionnement. Le recours à l'administration d'antibiotique par voie orale est dit limitée mais sans aucune justification chiffrée, seule la notice de l'antibiotique Diproxine est annexée sans d'ailleurs qu'on y trouve présence de poisson comme animal « cible ».

A noter qu'une très grave pollution avait dévasté l'Odet en juillet 1987. Toutes les populations de truites et saumons avaient été décimées jusqu'à Quimper. (photo de Ouest France



montrant plus de 700 saumons morts retirés de l'Odet, et étalés sur la parking de la gare à Quimper. Les enquêtes menées à l'époque avaient montré, sans apporter de preuves irréfutables, une forte suspicion d'épizootie foudroyante liée à un virus émanant de cette même pisciculture de Langolen.

✓ Conclusion

Considérant le non-respect des objectifs du SAGE notamment en terme de d'azote (nitrates et nitrites), l'effet cumulatif avec les autres activités sur le bassin versant, agricoles notamment, la trop faible prise en compte du risque accidentel et des effets du changement climatique et les insuffisances du dossier et absence de compléments qui auraient dû être faits par le porteur de projet suite aux insuffisances révélées dans le rapport de la MRAE il y plus de 6 mois, Eau & Rivières de Bretagne demande au commissaire enquêteur de donner un **avis défavorable** à ce projet présenté par la pisciculture bio de Langolen.

Fait à Quimper, le 21 juin 2019

Pour Eau & Rivières de Bretagne,
André Perron, représentant de l'association à la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Annexe : Résultats de mesures physico-chimiques réalisés par le Sivalodet en amont et aval de la pisciculture depuis le 29.01.2019 jusqu'au 28.05.2019, qui montrent déjà des dépassements significatifs dans les conditions actuelles de production sur les paramètres NH₄, PO₄ et Phosphore total.

L'augmentation très importante de la production envisagée (x7) laisse craindre à terme des dépassements bien plus conséquents susceptibles de polluer la rivière.





• **Siège social**

Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 Belle-Isle-en-Terre
Tél : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

ASSOCIATION RÉGIONALE AGRÉÉE DE PROTECTION DE LA NATURE, DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET D'ÉDUCATION POPULAIRE
MEMBRE DU BUREAU EUROPEEN DE L'ENVIRONNEMENT